



Société Anonyme au capital de 5.181.943,20 €

Siège social :
4 rue Brindejonc des Moulinais
Zac de la Grande Plaine
Immeuble le Colombus
(31500) TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE : 389.274.846

FORMULAIRE DE POUVOIR OU DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE)
EN DATE DU 27 JUIN 2024

Je soussigné(e) :

NOM PRENOM / DENOMINATION SOCIALE : _____	
DOMICILE : _____	
PROPRIETAIRE DE _____ ACTIONS	
1	DONNE POUVOIR AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION et l'autorise à voter en mon nom (Cocher, dater et signer en bas sans remplir la case 2)
2	DONNE POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
NOM PRENOM/DENOMINATION SOCIALE : _____	
DOMICILE : _____	

À l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 27 juin 2024 appelée à statuer sur les ordres du jour suivant :

ORDRES DU JOUR

A- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration et de ses rapports annexes et présentation par le Conseil d'Administration des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Allocation de jetons de présence.
- Démission d'un administrateur.
- Autorisation au Conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions,
- Rémunération due ou attribuée au Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rémunération due ou attribuée au Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2024.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur General, au titre de l'exercice 2024.

B- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation du capital - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.
- Augmentation du capital - Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre de la délégation de compétence visée à la résolution précédente avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Augmentation du capital - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières régies par les articles L 228-92 alinéa 1er, L 228-93 alinéas 1 et 3 et L 228-94 alinéa 2 du Code de commerce réservée aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
- Augmentation du capital - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice, d'une part, du personnel salarié et/ou mandataires sociaux visés à l'article L.225-185, de la société et d'autre part, du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés ou groupements liés à la société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce
- Augmentation du capital - Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par voie d'annulation d'actions.

C- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités

Et à celle qui se tiendrait ultérieurement sur le même ordre du jour si, à défaut de quorum, la première Assemblée Générale ne pouvait délibérer, signer tout registre, prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer tous procès-verbaux et pièces et généralement faire le nécessaire.

3	VOTE PAR CORRESPONDANCE (Cocher la case ci-contre puis cocher les de votre choix)			
	RESOLUTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1				

2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			

Fait à _____,

Le _____.